



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Solidarite, sante et protection sociale : personnel

Question écrite n° 31092

### Texte de la question

Mme Bernadette Isaac-Sibille appelle l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur le statut des pharmaciens inspecteurs. Elle lui precise que l'administration francaise dispose d'un corps de pharmaciens inspecteurs peu nombreux mais efficaces. Leur role est necessaire a la protection de la sante publique et au maintien de la place de l'industrie pharmaceutique nationale sur le marche international. Elle lui indique que le statut de ces fonctionnaires est inadapte a leurs missions compte tenu de leur niveau scientifique ; le recrutement de qualite se tarit alors que les demissions se multiplient. Elle lui demande en consequence si les premieres mesures actuellement a l'etude seront prises prochainement dans la suite de celles dont ont deja beneficie les medecins inspecteurs et les inspecteurs generaux des affaires sociales, si un calendrier est envisage pour rapprocher les statuts des deux grands corps de pharmaciens fonctionnaires que sont les pharmaciens inspecteurs et pharmaciens praticiens hospitaliers. Elle lui demande enfin pour quelles raisons un poste de la coordination des pharmaciens inspecteurs inoccupe depuis plus d'un an n'est pas declare vacant et s'il est prevu de pourvoir au remplacement du chef de ce corps admis a faire etat de ses droits a la retraite le 1er aout 1990.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le corps des pharmaciens inspecteurs de la sante, de par le niveau de ses responsabilites et de sa qualification, joue un role essentiel dans la protection de la sante publique. Aussi, le Gouvernement etudie actuellement les conditions de revalorisation de leur situation statutaire et indemnitare. Il est rappele que, d'ores et deja en 1990, les taux de l'indemnite speciale qu'ils percoivent ont ete sensiblement augmentes.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Isaac-Sibille Bernadette](#)

**Circonscription :** - Union du Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31092

**Rubrique :** Ministeres et secretariats d'etat

**Ministère interrogé :** solidarite, de la sante et de la protection sociale

**Ministère attributaire :** sante

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 juillet 1990, page 3118